

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Vote électronique du CSRPN du 13/10/2020 au 27/10/2020 inclus

Avis n°2020-08

Validation de la liste des données d'espèces sensibles flore Hauts-de-France dans le cadre du SINP

Contexte :

Conformément aux préconisations du groupe de travail national « SINP données sensibles » et du Guide technique « Définition et gestion des données sensibles sur la nature dans le cadre du SINP » d'avril 2014, il est prévu que les listes régionales de données sensibles soient validées par le CSRPN et soumis à l'avis du MNHN.

La DREAL a réalisé la feuille de route SINP des données sensibles issue du guide méthodologique nationale et mandaté les plates-formes Flore et Faune pour travailler sur les listes de données sensibles. En 2019, l'inventaire de la flore vasculaire des Hauts-de-France a été réalisé. Ce document constitue la référence sur la flore régionale. Outre la liste exhaustive des plantes sauvages, on y trouvera des informations sur leur statut d'indigénat, leur rareté, leur niveau de menace, leur intérêt patrimonial, leur tendance évolutive et leur statut de protection.

Suite à ce travail, le Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBI) a donc réalisé le travail sur la liste des données sensibles à l'échelle des Hauts-de-France.

Historiquement le CBNBI a un territoire d'agrément sur 3 ex-régions Nord – Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie avec une base de données unique et commune : Digitale 2.

Observations du Groupe de Travail/rapporteur

Le GT connaissance s'est réuni le 04 septembre 2020.

La feuille de route, les recommandations du GT national et les enjeux de mise en place des référentiels de données sensibles ont été présentés par la DREAL aux membres du GT.

Le CBNBI a présenté le travail mené conformément à la feuille de route et a retenu les paramètres suivants :

- L'échelle retenue est la région : la même sensibilité s'applique à l'ensemble des départements.
- La durée temporelle de sensibilité est permanente. En effet, pour les espèces végétales, la localisation précise d'observations anciennes, correspond encore souvent aux localisations actuelles des stations. Par ailleurs, l'observation non récente d'une espèce n'implique pas la disparition de celle-ci au niveau de la banque de graines.
- Le grain spatial limite est la commune avec un codage de sensibilité à « 1 ». Il y a peu de sensibilité de diffusion de l'information au niveau communal.

Avis du CSRPN

Le résultat du vote électronique est le suivant :

28 avis favorables / 4 abstentions

Le CSRPN émet donc un **avis favorable à la liste des données d'espèces sensibles flore Hauts-de-France dans le cadre du SINP**

Fait le 12 novembre 2020

À Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI